



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

### ARRÊTÉ DU MAIRE

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié par les arrêtés subséquents relatifs à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu la demande présentée par l'association PETANQUE MARCHOISE, représentée par Madame GIBARD Sandra - Rue de l'Hermitage - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser le championnat départemental, sur le boulodrome et le parking du stade, du samedi 25 avril 2026 à 7 h 00 au dimanche 26 avril 2026 à 22 h 00.

**Considérant** que toutes mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des usagers,

### ARRÊTÉ

**Article 1 :** La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

**Article 2 :** Du samedi 25 avril 2026 à 7 h 00 au dimanche 26 avril 2026 à 22 h 00, le boulodrome et le parking du stade seront réservés pour l'organisation du championnat départemental de pétanque (plan joint).

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

**Article 5 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-deux avril deux mille vingt-six.

#### Destinataires :

- Monsieur le Maire,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame GIBARD Sandra.

Pour le maire & les.....

~~Adjoint(s) empêché(s)~~

Et par suppléance

Le.....ne adjoint

Palrice Filloua



Le Maire

Etienne LEJEUNE



 Pétanque

Source : Cadastre  
Plan délivré par la commune de La Souterraine  
22 / 04 / 2026  
Pour information document non contractuel

1:1 000



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE